

Site de Soultz (France) : Index égalité hommes-femmes 2023

Période de référence : année civile 2023

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence: 101

Indicateur calculé par catégories socio-professionnelles : Employés, Techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs cadres et assimilés

	indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	valeur de l'indicateur	Population envers laquelle l'écart est favorable	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE	40	INCALCULABLE
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	0	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE	35	INCALCULABLE
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE	15	INCALCULABLE
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	Hommes	0	10	10
Total des indicateurs calculables				0		10
INDEX (sur 100 points)				INCALCULABLE	100	

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Explication : Dans le point 1, les effectifs valables (au moins 3 personnes de la catégorie sous représentée par catégorie) sont inférieurs à 40% du total des effectifs retenus pour le calcul de l'index (34/101)

